

**ARRÊTÉ 2023-198 PORTANT AUTORISATION PROVISOIRE D'OCCUPATION ET DE VENTE
SUR LE DOMAINE PUBLIC ET COMMUNAL,
ET RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES,
À L'OCCASION DU VIDE-GRENIER DU CLUB SÉNIORS PAIN ET SOLEIL**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants ;
- Vu le Code de la route (nouvelle partie réglementaire), articles R.411-29 à R.411-32 ; L.113-2 ; L.116-1 à L.116-8, R.116-2 du Code de la voirie routière ;
- Vu le Code Pénal, les articles R.321-1 à R.321-12, R. 633-1 & 4, R.635-3 à R. 635-7, R.610-5 ;
- Vu le code de commerce, l'article L.442.8 et l'article 17 bis ;
- Vu le code du travail, l'article 324/09 et suivant ;
- Vu le décret n°88-1039 du 14/11/1988 relatif à la police du commerce de certains objets mobiliers ;
- Vu le décret n°88-1040 du 14/11/1988 relatif à la vente ou à l'échange de certains objets mobiliers ;
- Vu l'Arrêté du 29/12/1988 fixant la valeur unitaire des objets qui peuvent être regroupés sur le registre d'objets mobiliers ;
- Vu l'Arrêté du 29/12/1988 fixant les modèles de registres ;
- Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur n°89-361 du 15 décembre 1989 relative à la police de la vente ou de l'échange de certains objets mobiliers ;
- Vu le décret ministériel N° 2009-16 du 7 janvier 2009 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;
- Vu la demande d'autorisation formulée auprès de Monsieur le Maire de la commune de Panazol, par Monsieur Dominique Porzucek, président de l'Association "Club Séniors Pain et Soleil", d'organiser à Panazol le dimanche 10 septembre 2023, un vide-grenier sur le Parking du Parc, aux abords du local Pain et Soleil ;
- Considérant qu'il convient de réglementer, pour des raisons de sécurité :
 - le stationnement et la circulation des véhicules dans la commune de Panazol, à l'occasion du déroulement d'un vide-grenier le dimanche 10 septembre 2023, sur le Parking du Parc, aux abords du local Pain et Soleil,
 - l'occupation du domaine public et du domaine communal ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'Association " Club Séniors Pain et Soleil " est autorisée à occuper temporairement le domaine public aux lieux suivants le dimanche 10 septembre 2023 de 05h00 à 23h00 :

- **parking du Parc,**
- **voie d'accès au parking.**

ARTICLE 2 : Sont interdits le stationnement et la circulation de tous véhicules aux lieux cités à l'article 1, sauf véhicules de secours et des organisateurs **le dimanche 10 septembre 2023 de 05h00 à 23h00.**

Un barriérage et une information seront apposés par les Services Techniques Municipaux à l'intersection de l'avenue Jean Monnet et de la voie d'accès au Parking du Parc.

ARTICLE 3 : Tous les véhicules contrevenant à cet arrêté seront verbalisés et mis en fourrière par les services compétents.

ARTICLE 4 : Les organisateurs devront :

- effectuer le marquage au sol uniquement avec de la craie sur la partie en enrobé et au traceur de chantier sur les parties enherbées et stabilisées,
- veiller à ce que l'état de propreté des lieux soit respecté et qu'aucune dégradation ne soit commise,
- veiller à ne pas démonter les lices en bois,
- veiller à ce que les services de secours puissent accéder sur tous les sites de la manifestation.

ARTICLE 5 : La commune de Panazol dégage toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, au cours ou à l'occasion du déroulement des animations et de la tenue du vide-grenier.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Porzucek, président de l'Association " Club Séniors Pain et Soleil ".

FAIT à PANAZOL, le 6 septembre 2023



Le Maire,

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le **07 SEP. 2023**